Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle du Val du Riot à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/062 portant candidature de la CA2C pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de Hauts-de-France (EPF HDF)

Membres présents (70) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERMANT Géry, MOTY Martine, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, GOMANNE Dominique, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, FRANCOIS Michel, BONIFACE Patrice, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, MANESSE Joëlle, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GALLIEZ Cindy, GARCIA David, RICHEZ Jean Pierre, GERARD Pascal, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (4) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, CAILLAUX Céline à MATON Audrey, THEBERT Chloé à SIMEON Nicolas

Membre excusée (1) : DISDIER Mélanie

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

Délibération 2026/062 portant candidature de la CA2C pour siègeur au sein du conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de Hauts-de-France (EPF HDF)

L'Etablissement public foncier de Hauts-de-France (EPF HDF) est un établissement à caractère industriel et commercial qui a pour mission, sur l'ensemble du territoire de la région Hauts-de-France à l'exception du département de l'Oise et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre situés au sud du département de l'Aisne, d'accompagner les collectivités publiques sur les volets fonciers de leurs projets, en matière d'ingénierie (expertise et conseil}, d'acquisition foncière et immobilière, de portage foncier et de proto-aménagement (déconstruction /dépollution).

Ainsi, en amont du projet de la collectivité, l'EPF peut venir acquérir, requalifier des sites de toute nature, les gérer puis les revendre à la collectivité (ou à un autre acquéreur désigné par celle-ci) au moment opportun.

La gouvernance de l'EPF HDF prévoit un conseil d'administration de 30 membres majoritairement issus des collectivités territoriales, le Conseil régional, les 4 Conseils départementaux concernés et une représentation des EPCI.

Sur les 30 postes d'administrateurs, 14 sont dévolus au collège des EPCI.

5 EPCI sont membres de droit : la métropole européenne de Lille ; les communautés urbaines d'Arras et de Dunkerque ; les communautés d'agglomération Amiens-métropole et du Pays de Laon.

9 autres EPCI, dont la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, ne siégeant pas de droit, sont désignés au terme d'un vote lors d'une assemblée spéciale des présidentes et présidents d'EPCI, sous l'égide du préfet de région.

Le renouvellement des mandatures à l'issue des élections municipales et communautaires nécessite qu'il soit procédé au renouvellement du collège des EPCI siégeant au conseil d'administration et au bureau de l'EPF HDF.

Pour tout EPCI ne siégeant pas de droit au Conseil d'administration de l'EPF, il conviendra le cas échéant de confirmer sa candidature par délibération et de désigner parmi les conseillers communautaires un titulaire et un suppléant.

La désignation des représentants des EPCI aura lieu ensuite lors de l'assemblée spéciale, évoquée ci-dessus.

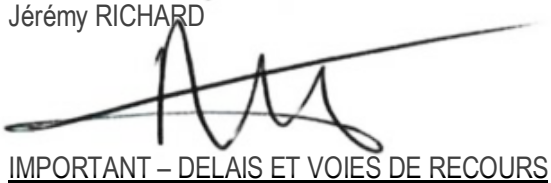
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire valide :

- **La candidature de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EPF de Hauts-de-France ;**
- **La participation à l'assemblée spéciale 2026 des Présidentes et Présidents d'EPCI du Nord qui se tiendra sur invitation de Monsieur le Préfet de Région ;**
- **La désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger en tant que représentants de la CA2C, susceptibles de siéger au sein du conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de Hauts-de-France au cas où la CA2C serait élue à l'issue de la tenue de l'assemblée spéciale des EPCI du Nord comme suit :**

	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	M. Serge SIMEON	M. Pierre-Henri DUDANT

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

Délibération 2026/062 - *Suite*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD  IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 23/04/2026 Publication le 24/04/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 10:00

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_062**
Objet :	**Délibération 2026/062 portant candidature de la CA2C pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de Hauts-de-France (EPF**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de representants
Identifiant unique :	059-200030633-20260420-DEL2026_062-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	987 o
Nom métier : 059-200030633-20260420-DEL2026_062-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	176.2 Ko
Nom original : DEL2026_062.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260420-DEL2026_062-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 avril 2026 à 10h51min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 avril 2026 à 10h52min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 avril 2026 à 10h52min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 avril 2026 à 10h52min26s	Reçu par le MI le 2026-04-23